

Construction du drapeau européen

Anca Cristina Sterie

Université de Lausanne, Suisse

L'étude du drapeau de l'Union Européenne offre un terrain de recherche intéressant, en raison de la nouveauté de ce symbole (qui n'a que 53 ans) et de son impact politique et social aujourd'hui. Situé parmi les symboles supranationaux les plus reconnus mais en même temps se voulant représentant d'une citoyenneté, le drapeau européen a parcouru un chemin difficile et rencontre encore beaucoup de critiques aujourd'hui. En questionnant son parcours et son statut, on pénètre un processus de construction politique et sociale, tant du symbole lui-même que de la société qu'il est censé représenter. Le regard sociologique inspire à poursuivre une analyse tant de la dimension historique que de celle sociale, économique et politique qui ont attisé sa création ; à son bénéfice, une utilisation ad hoc du drapeau européen qui dépasse probablement les limites imaginées par les pères fondateurs de l'UE.

MOTS-CLÉS : drapeau européen, symbole politique, symbolisme graphique, réinvestissement des symboles, construction sociale.

The study of the European Union's flag offers an interesting research domain, due to the novelty of this symbol (that is only 53 years old) and its political and social impact today. Situated amongst the most famous supra-national symbols, but in the same time meant to represent the idea of a citizenship, the European flag has followed a difficult road and still encounters much criticism today. By questioning its path and position, the researcher can penetrate a process of social and political construction, of the symbol it-self as well as of the society that it is meant to represent. The sociological view inspires the research to follow not only the analysis of the historical dimension, but also that of the social, economic and political dimensions that have stirred its creation. A popular use of the European flag that probably goes beyond what the founding fathers of the EU have imagined shall be at the benefit of this kind of research.

KEY-WORDS: European flag, political symbol, graphical symbolism, symbol re-investment, social construction

L'UE s'est dotée, petit à petit, d'une grande panoplie de symboles «européens», dont certains ressemblent aux symboles politiques nationaux : le drapeau, l'hymne, la monnaie. Selon des sondages (Bruter, 2004), parmi les symboles qui n'ont qu'une fonction d'exhibition, le drapeau européen est le plus connu et utilisé. La présente étude propose une incursion dans les moments clé de la vie de ce symbole (1. la décision d'adoption et sa création, 2. sa présentation et son acceptation par la société et 3. son utilisation actuelle) afin d'enquêter sur le processus de construction d'une symbolique attribuée au drapeau européen.

L'adoption du drapeau par le Conseil de l'Europe (CoE) : de 1948 à 1955

Déjà en septembre 1948, le CoE montre les premiers signes d'intérêt envers la création d'une opinion publique favorable à son projet d'union entre ses membres. Un rapport amène pour la première fois la discussion sur l'adoption d'un drapeau comme moyen pour sensibiliser l'opinion publique des membres – ce drapeau réunira tous les drapeaux nationaux des pays membres, symbolisera « la fin des luttes fratricides » et aidera à la « réconciliation » (Manné, 1948 : 1). C'est à ce moment que l'aventure de la recherche d'un drapeau européen débute.

Le choix du drapeau a été sujet de disputes entre nombre de propositions. Par cette longue décision et la variété des choix (dont il sera question dans les pages suivantes) il n'est pas erroné de conclure que l'« Europe » n'était pas encore un concept commun dans le raisonnement de ceux qui se clamaient « européens ». C'est la mise en scène d'un événement d'importance majeure: la recherche d'une soutenance populaire.

Le 10 décembre 1951 un choix est fait parmi les nombreuses propositions. Le résultat affiche au premier rang l'emblème du Mouvement Paneuropéen (Goldner, op. cit. : 51). Néanmoins, la recherche est relancée et le 25 septembre 1953 le CoE est très proche d'adopter comme drapeau un cercle de 15 étoiles sur un fond bleu, proposé dès 1951 par Hanno F. Konopath, représentant le nombre de pays membres au moment donné (ce drapeau est avancé par le rapport Bichet¹). Le problème posé par cet emblème était la 15^{ème} étoile qui représentait la Sarre – membre du CoE, mais pas un pays à part entière. Le vote pendant l'Assemblée a désigné l'emblème à 15 étoiles comme symbole officiel, seules abstentions étant celles allemandes ; même si la majorité était atteinte, l'Assemblée a décidé de relancer la recherche afin de satisfaire tous les représentants étatiques.

Un Comité ad hoc, créé justement sur la question de choisir un drapeau, composé cette fois de héraldistes et représentants de l'Assemblée Consultative, arrivera à la conclusion que le cercle d'étoiles devrait en comporter 12, enlevant toute connotation de membres et ainsi la dispute sur la Sarre. L'adoption officielle du drapeau se fait le 8 décembre 1955, sur une proposition de Paul M. G. Levy et une réalisation graphique d'Arsène Heitz. Son inauguration officielle aura lieu le 13 décembre 1955.

L'adoption du drapeau européen par la Communauté Européenne (CE): de 1959 à 1986

La Commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, en 1959, estime nécessaire qu'un drapeau soit élu afin de représenter les trois communautés, la CEE, la CEEA et la CECA (Goldner, 1988 : 93). La question d'utilisation d'un drapeau a aussi été posée par les Délégations de la Commission Européenne dans les ACP (Pays de l'Afrique, Caraïbes et Pacifique). Les délégations de la Commission dans cette région pouvaient avoir un statut diplomatique seulement si la CE était considérée apte à offrir un statut similaire que celui d'un pays (Dimier, McGeever, 2006). Il ne s'agit donc plus seulement du souci de représentation *interne*, comme pour le CoE.

Le Directeur Général X (DgX) de la Commission Européenne sera chargé de le trouver ; ce Directeur est créé afin de découvrir des nouvelles manières de promouvoir l'idée d'une Europe unie et faire en sorte que les personnes se sentent comme des citoyens européens (Abélès, 2000 :36). Par le DgX ont été proposés le drapeau mais aussi la devise, les années européennes, l'utilisation d'un seul passeport.

Pendant que le problème est traité par différentes Commissions, différents emblèmes circulent, qui désignent déjà des tendances (l'agglomération circulaire, le fond bleu, les étoiles) mais qui n'ont pas l'ambition de devenir symbole européen – il s'agit d'une utilisation limitée à un ou deux événements.

Dans un premier temps, l'adoption d'un drapeau identique à celui du CoE a été rejetée, basée sur une demande d'autonomie et de différenciation² et un concours a été arrangé parmi 20 artistes des 6 pays de la CE. Ce concours avait été défini comme seul moyen d'atteindre l'opinion publique européenne, particulièrement celle des jeunes, et de découvrir son imaginaire européen – c'était aussi probablement une façon de prouver l'existence d'une identité européenne qui serait capable de produire un symbole unique. Ce concours n'a jamais eu lieu à cause de différents problèmes institutionnels.

La Commission et le Parlement européen utilisent tour à tour des emblèmes différents. Un rapport du PE propose l'idée d'un drapeau commun pour la CE³, sans pour autant donner des

propositions. Une résolution de la même date adopte au nom du PE l’emblème du CoE. Le PE proposera de nouveau que son nouveau drapeau soit choisi comme symbole de toute la CE. Ceci sera accepté, et l’adoption cérémonielle d’un drapeau pareil à celui adopté par le CoE se fait le 29 mai 1986 sur l’esplanade de Berlaymont, à Bruxelles.

Cette courte analyse historique demande de prendre position par rapport à ce long processus de choix : comment l’interpréter ? Serait-il indice de l’incapacité de trouver un symbole commun ou témoin d’une trop grande panoplie d’options ? Sa longueur représente un désintérêt par rapport au choix ou, au contraire, une importance trop grande de ce symbole pour que son choix se fasse dans la hâte ? Indécision et échec du choix démocratique sont deux caractéristiques de ce processus, certes. Elles témoignent non seulement sur la difficulté de trouver un symbole politique commun mais aussi de la nécessité de l’existence de culture et concepts de représentation communs, ainsi que d’une identité et citoyenneté européenne. La difficulté de trouver un symbole commun illustre donc le mieux le trouble politique et la difficulté de définir une société européenne – et par cela, de mettre en avant une seule culture et des symboles identificateurs. Mais n’oublions pas l’effort fait au cours du temps pour choisir un symbole, l’insistance qu’il soit commun (et par cela, appelé « drapeau européen » et non pas « drapeau de l’Union Européenne ») – aspects mieux révélés par une étude directe sur les préliminaires au choix du drapeau. Ils représentent une nécessité de se plier aux habitudes du monde politiques (utiliser la représentation par symbole) et une façon de créer, à chemin inverse, un public à partir d’un symbole.

L’intérêt de choisir un symbole politique

Parmi les explications concernant l’intérêt, pour le CoE, de choisir un symbole politique prime la nécessité de respecter une « tendance » idéologique et le besoin d’offrir une image publique à cette institution et ses projets⁴. Un autre intérêt, beaucoup moins cité mais qui probablement inquiétait beaucoup, était que l’acquisition d’un symbole visuel commun aurait pu empêcher l’exposition des drapeaux nationaux. Ainsi, le CoE ne serait pas une communauté d’Etats construite sur certains intérêts communs, mais bien une union, plus grande que la somme des parties, une construction supranationale. L’exposition de certains drapeaux dans des endroits spécifiques pouvait aussi être problématique : par exemple, le drapeau allemand dans la région alsacienne, précisément à Strasbourg (Levy, 1978 :164).

Cette courte analyse révèle deux raisons : une d’ordre pratique, faisant appel aux problèmes réels qui s’en suivent à cause du manque d’un drapeau, et une symbolique, qui rappelle le

besoin, pour avoir une légitimité, d'avoir un symbole visuel et par ceci l'habitude des masses populaires à se référer à un tel support.

Drapeau ou emblème ?

Alors que la formulation écrite rappelle manifestement le besoin de trouver un «drapeau», l'aboutissement de la recherche n'est qu'un emblème, qui peut être reproduit sur différents supports, parmi lesquels le tissu, et porter ainsi la fonction d'un drapeau (Theiler, 2005 :1).

Selon Tobias Theiler, les gouvernements de certains Etats membres du CoE auraient refusé l'adoption d'un drapeau, mais auraient accepté l'adoption d'un emblème, tout en sachant que l'emblème serait utilisé aussi en tant que drapeau (Theiler, op.cit. :64). Même si cette manœuvre n'est pas interdite, elle ne confère pas, tout de même, un statut «officiel» au drapeau – dans le sens qu'il n'est pas adopté en tant que tel. La différenciation surgit aussi lorsque la Commission Européenne, en 1973, déclare un concours sur l'établissement d'un *emblème* à but publicitaire (Lager, 1995 :50), de même que dans un document de la Direction X de la même Commission qui traite de l'utilisation du *drapeau*, de l'*emblème* et de l'hymne⁵. Cette ambiguïté par rapport au statut officiel ne s'est pas posée quant à l'adoption des autres symboles tels que l'hymne, la devise, l'iconographie des pièces de monnaie ou la Journée de l'Europe.

A quel point est-ce important de prendre en considération le statut officiel et la base juridique du drapeau ? D'un côté, l'emblème est utilisé en tant que drapeau avec efficacité et peu de personnes savent qu'il ne s'agit pas d'un drapeau mais d'une adaptation. La base juridique n'aurait donc pas tellement d'importance, à cause de son utilisation pratique. L'expérience des drapeaux utilisés par les Etats nous apprend que non seulement le drapeau est changé après une révolution, mais que le peuple ou la classe révoltée utilise un drapeau bien avant que le changement de régime soit confirmé. Dans ce cas, le fait que le drapeau ne soit pas adopté officiellement n'a pas d'importance, ce qui compte, c'est qu'il soit «adopté» par la masse.

Cependant, la raison de l'absence de base juridique d'un drapeau n'est pas insignifiante. Depuis 1955, lorsque le premier drapeau «européen» est adopté et jusqu'en 2008, ce symbole a souvent été perçu comme étant en compétition avec les symboles politiques nationaux. L'adoption du drapeau en tant que drapeau est un acte symbolique en lui-même, rendant compte de l'acceptation d'une définition au moyen d'un seul symbole, de l'accord commun entre les membres. L'absence de cette base juridique et l'utilisation du drapeau sans connaître qu'il est un emblème sont encore plus symboliques, car elles démontrent un intérêt manifeste

vers l'utilisation de ces symboles, une habitude politique de représentation, plus qu'une véritable entente. Le rôle des symboles serait-il donc seulement de «faire semblant» et de masquer les problèmes pour l'opinion publique ? Un des intérêts principaux dans la recherche d'un drapeau a été d'offrir un symbole visuel à la masse. Adopté en tant qu'emblème mais utilisé et nommé comme drapeau, ce symbole a un statut officiel qui n'a pas eu de répercussions réelles dans la pratique. Cette dispute sur son statut symbolise plutôt un désir de garder la primauté de l'Etat par rapport à l'union des pays.

Les propositions

La plupart des propositions faites mettaient en avant des symboles religieux, parmi lesquels la croix a eu une place spéciale, enfermant parfois d'autres symboles comme les armes de la ville de Strasbourg. La principale justification donnée par les auteurs était qu'il s'agissait d'un symbole traditionnel pour représenter la société occidentale et de la culture chrétienne : « La conception d'un emblème nouveau, appelé à jouer un rôle important dans l'Histoire, devra s'appuyer nécessairement sur le passé, les traditions» (Levy, Martin, 1950 :2). Il est possible que la croix ait été proposée aussi à cause du fait que nombre de pays l'exposaient sur leur drapeau (Goldner, 1988 :41). Les propositions avec des croix ont été rejetées puisqu'il a été considéré que ce symbole faisait allusion à une religion qui n'est pas partagée par tous les Etats membres. Autres propositions ont été refusées à cause du manque d'originalité (les emblèmes déjà utilisés).

Des drapeaux à étoiles ont été proposés en bon nombre : après des propositions d'une seule étoile ou d'une reprise de la rose des vents du drapeau de l'OTAN, Salvador de Madariaga propose un drapeau affichant les capitales européennes remplacées par des étoiles, dont une plus brillante pour la ville de Strasbourg. Cette proposition n'a pas été acceptée à cause de sa charge «intellectuelle» (Goldner, op. cit. : 56) mais elle a influencé le SG à s'orienter vers un emblème à fond bleu et faisant apparaître des étoiles. Le projet Madariaga a incité Konopath et Heitz à reprendre le symbole des étoiles dans une forme circulaire. D'autres formes non identifiables à la culture chrétienne occidentale ont été proposées, comme le triangle.

Beaucoup de propositions avancent donc une vue personnelle, voir nationale de l'union, introduisant des éléments graphiques particuliers, spécifiques, qui ne s'attachent pas à une Europe d'ensemble. Ils ne proposent pas une identité européenne directe mais une identité secondaire, en ajout de celle nationale. Dans l'analyse de la longueur du procédé historique, on découvre ainsi combien de fois ce genre de choix a été rejeté, insistant sur l'importance du symbole qui devait représenter un ensemble, et non pas une partie seulement – montrant ainsi

l'importance attachée à ce symbole. Regardant l'évolution des graphismes proposés, on peut observer un passage allant de symboles traditionnels populaires (tels que la croix ou les armes de la ville) vers des symboles étatiques (couleurs des drapeaux), pour débucher sur des symboles plus abstraits et moins utilisés en tant que symboles nationaux (les triangles et les étoiles). Il se peut donc que, pour mettre en avance la nouveauté du projet d'entente européenne, il fallait utiliser un symbole visuel qui ne soit pas calqué, en tant que graphisme, sur ceux nationaux (même si son utilisation et utilité le seraient).

Cette partie introductive, quoi que descriptive, nous a fait connaître sur un plan de décision légale comment s'est déroulée le choix du symbole européen. Mais son acceptation dépend de la façon dont le symbole a été présenté par les institutions européennes – l'étude des définitions qui lui sont attribuées et des façons dont il a été promu est donc très utile afin de comprendre son processus de construction.

Analyse symbolique officielle du drapeau européen

Chaque drapeau bénéficie d'une description graphique – il s'agit de repères géométriques qui permettent sa reproduction. Plus variable sont ses interprétations symboliques : dans le cas du drapeau européen, les textes de l'adoption contiennent un guide pour la lecture correcte du dessin – c'est ce qui sera appelé ici «la symbolique officielle». Dans la définition officielle de la symbolique du drapeau de l'UE, le cercle formé d'étoiles représente l'unité des citoyens membres de l'Europe. Le nombre de 12 étoiles, qui n'est pas modifié en fonction des nouveaux membres adhérant à l'UE, est ainsi défini comme étant le symbole de l'unité et la perfection.

Alors que cette pratique est parfois utilisée par les organisations, en ce qui concerne les drapeaux des pays la signification fait partie d'une culture orale. Le drapeau européen a bénéficié d'un discours explicite visant à promouvoir sa symbolique puisque, comme le remarque Cohen, «The sharing of the symbol is not necessarily the same as the sharing of the meaning» (Cohen, 1985 :16). C'est ce discours qui est avancé dans les textes d'adoption mais aussi dans les discours adressés au public, à l'occasion de l'anniversaire du drapeau ou d'autres anniversaires, surtout dans les premières années suivant son adoption. Certains thèmes reviennent toujours : unité, harmonie, égalité, alors qu'il aurait été possible d'associer l'emblème aux signes du zodiaque et de considérer que chaque étoile est le symbole de quelque chose de différent. Pour des symboles qui ont une multitude d'utilisations, un discours les expliquant sert de référence dans la compréhension de ces symboles par le public.

Une série de caractéristiques du drapeau européen ont instigué des rumeurs selon lesquelles le dessin serait d'inspiration catholique. Le nombre d'étoiles se retrouve souvent dans les écrits religieux chrétiens : 12 apôtres, 12 chevaliers de l'Apocalypse etc. Le jour de sa première adoption par le CoE, le 8 décembre 1955, est la fête catholique de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie. Non seulement l'on considère que l'emblème est inspiré de la symbolique chrétienne, mais aussi d'images religieuses réelles, comme l'apparition de la Vierge Marie à la rue du Bac à Paris. Ceci a donné naissance à un grand mouvement médiatique, certaines personnes qui avaient été impliquées dans la création de l'emblème ayant déclaré qu'elles étaient croyantes ou non.

Cela montre encore plus combien ce dessin se trouve dans une phase primaire de symbole, phase dans laquelle son interprétation dépend des définitions et valeurs qu'on lui donne. Une multitude de possibilités sont réduites à une ou deux principales. La symbolique religieuse est aujourd'hui dépassée et oubliée même, preuve que ce n'est pas l'auteur du dessin qui donne sa définition symbolique, mais bien les premiers à l'utiliser, c'est-à-dire les élites politiques. C'est justement ceci qui nous pousse à nous demander quelle est l'utilisation et l'interprétation des éléments symboliques utilisés dans le drapeau européen dans notre société.

Sur la récurrence des symboles utilisés dans l'emblème européen : les étoiles, le bleu, le cercle

Le cercle d'étoiles

Aucun des pays de l'UE ne présente un cercle d'étoiles sur leur drapeau. L'UE ne reprend pas un symbole souvent rencontré dans les pays membres, ou même souvent rencontré sur le plan international chez des organisations. Le désir, ou même le besoin ou devoir, d'expliquer ce choix a poussé certains à se lancer dans des explications douteuses, en associant ainsi le cercle de douze étoiles à la couronne de la Vierge (telle que décrite dans l'Apocalypse par Saint Jean). Il s'agit, en effet, d'un aspect inhérent du symbole – qu'il soit interprétable, à priori, de plusieurs façons. Ce qui est intéressant, c'est de découvrir un procédé historique qui a amené à un tel choix, un procédé qui, peut-être, relève d'un développement en commun de l'imagerie des symboles et de la gestion des couleurs dans la plupart des pays européens.

Afin de dégager un tel procédé, il faut se pencher sur ce qui a été défini comme symbole européen pendant plusieurs siècles : la croix. La croix a été le symbole le plus durable que les européens ont utilisé afin de s'identifier et qui a été utilisé pour les identifier. La croix devient d'abord, sous le règne de Constantin, symbole de l'Eglise. Par son utilisation accrue surtout

pendant les croisades et missions, elle devient aussi l'emblème du peuple qui la porte et la transmet – les espagnols, italiens, français, bref une bonne partie des peuples issus d'Europe, les européens donc (Pastoureau, Schmitt, 1990 :189). Elle est utilisée très souvent sur les drapeaux (Znamierowski, 2001 : 12). Une rupture importante dans ce système d'identification s'effectue au cours du 17^e siècle, lorsque les conflits internes divisent la religion et les pays européens, permettant ainsi à d'autres symboles de s'installer.

L'étoile est utilisée timidement en Europe afin de représenter les astres sur la voûte céleste, sans un nombre précis de bras. L'étoile à cinq bras, quant à elle, est utilisée pour faire référence à l'Orient, aux nations païennes et de l'Islam (Seringe, 1998 : 296). Elle a donc été peu utilisée dans l'histoire par les peuples européens. D'ailleurs, l'étoile figure toujours sur les drapeaux de pays islamiques tels que l'Algérie, le Pakistan, Turquie, Turkménistan. Un changement s'est effectué lorsque l'Islam adopte le croissant de lune.

En tout cas, l'étoile commence à faire partie des symboles utilisés en Europe, dès la fin du Moyen Age pour les motifs décoratifs faits dans le style géométrique – en particulier à 5 bras (Van Helmont, 1994 :170), lorsque la croix est en chute symbolique. L'invention du système d'imprimerie et son évolution ne tardent pas à influencer la transmission et l'utilisation accrue de certains symboles, parmi lesquels figure l'étoile. Son utilisation de plus en plus répandue fait que l'image se transforme, de décoration en symbole, sa définition variant selon qu'elle est seule, alors symbole d'unité, ou en groupe, alors symbole de pluralité (Pastoureau, Schmitt, 1990 :193).

Selon ceci, il n'est plus difficile de comprendre la signification de l'étoile dans notre culture actuelle, respectivement le lien entre « l'unité de nations » et les étoiles, ou « l'harmonie » et le cercle d'étoiles. On découvre aussi que l'étoile a aussi une connotation de réussite (étoile – vedette, « movie star ») et peut servir comme système de classification (le système de classification en étoiles pour les hôtels, restaurants...). Les pays membres du CoE pouvaient être considérés comme des étoiles, des exemples de réussite économique, politique et sociale par rapport aux autres, de même que les pays membres de l'UE – c'est la notion de « standard européen » qui est créée. En ce qui concerne son usage vexilologique, l'étoile représente sur les drapeaux nationaux des unités (représentant les cantons, les classes sociales, etc.)⁷.

Le nombre douze

Il est peut-être plus facile de comprendre pourquoi le drapeau des Etats-Unis, qui a une étoile pour chacun des Etats membres, représente le concept de l'unité que cette idée présentée par le drapeau au nombre invariable d'étoiles de l'UE – à cause du lien objectif entre les nombres.

Dans le drapeau européen, une symbolique plus profonde est à l'œuvre. C'est pourquoi il faut se demander pourquoi le nombre douze a été choisi et ce qui justifie les explications officielles fournies, de « perfection et unité ».

Le chiffre douze a une longue histoire dans la culture européenne. Pastoureau et Schmitt rappellent que « longtemps, on y a compté par douze, douze représentant un palier semblable à celui que constitue dix aujourd'hui » (Pastoureau, Schmitt, 1990 : 193). Ceci avait peut-être été relié à un autre aspect, l'utilisation très fréquente du chiffre douze dans la culture biblique : douze apôtres, douze tribus d'Israël, etc. C'est peut-être ainsi que le nombre douze, sorti en quelque sorte de son contexte biblique, est entré dans la pratique de compter utilisée dans la vie courante : douze mois, douze signes du zodiac, douze heures le jour et douze la nuit, la douzaine. Comme les 12 heures complètent de façon parfaite le jour et que les douze mois, représentant une diversité de saisons, forment dans leur ensemble l'année, les 12 étoiles européennes forment une unité sur le drapeau européen qui peut s'imaginer sans spécifier le nombre de membres. Il rend compte, en plus, d'une supposée (serait-elle vraie ?) culture commune des citoyens des Etats membres qui leur permet de reconnaître cette symbolique.

La couleur bleue

A l'instar de l'étoile, la couleur bleue a eu un parcours mouvementé dans l'histoire mais son aboutissement permet à Pastoureau de dire qu'aucune autre couleur n'aurait pu être choisie comme couleur de fond pour un drapeau qui se veut européen (Pastoureau, 1992 :18).

A l'époque des Romains et du christianisme le bleu n'était pas une couleur appréciée, représentante des barbares (Pastoureau, Schmitt, 1990 : 195). La rareté du pigment de coloration bleue étaient une cause possible de la rareté de cette couleur, mais pas la plus déterminante, puisque ce coloris n'était même pas utilisé sur les blasons (où les couleurs sont représentées par des hachures différentes) (Pastoureau, 1986a :16).

Avec le développement du commerce pendant le début du Moyen Âge, le bleu est utilisé sur les étoffes, mais pas dans la représentation graphique – il est une couleur peu visible et exempte de signification symbolique (Pastoureau, 2000 :35). Les transformations au sein de la société, qui surviennent vers le 14^e siècle, avec l'apparition de la féodalité dans l'ordre social, amènent des changements dans la façon d'interpréter et dans les repères de la sensibilité, changement qui a aussi eu des influences, selon Pastoureau, sur l'interprétation des couleurs. La couleur bleue connaît une diffusion de plus en plus accrue lorsqu'aux 12^e et 13^e siècles l'on peut parler de « révolution bleue », étant donné que cette couleur est utilisée dans une gamme variée de produits tels que les vêtements, le vocabulaire, les emblèmes. Elle

commence à être utilisée dans la vie religieuse et les peintures, et par ceci dans la vie royale (Pastoureau, 2000 : 60). D'ailleurs, les spécialistes marquent vers le même 12^e siècle l'utilisation du drapeau pour représenter le roi et son territoire (par comparaison, avant il était plus utilisé pendant les cérémonies ou les guerres (Heady, 2001 : 43)) – la coïncidence pour l'utilisation de ces deux éléments a fait, peut-être, que la plupart des drapeaux présentent la couleur bleue dans leur coloris.

Au 18^e, le bleu devient la couleur en vogue, en peinture ou en teinture textile, surtout en Angleterre, France et Allemagne, comme le témoigne la mode vestimentaire, (Pastoureau, 2000 :134) éco qui est transporté par la littérature romantique. Le mouvement symboliste, tant dans l'art mais surtout dans la poésie (dans la période 1870-1950), amène une nouvelle utilisation puissante des couleurs – parmi lesquelles le bleu est un des favoris. Comment ignorer les vers évocateurs de Verlaine :

« Le Poète, L'Amour du Beau, voilà sa foi
L'Azur, son étendard, et l'Idéal, sa loi »

Plus récemment, le bleu est repris comme couleur symbolique : par l'emblème des Jeux Olympiques où le cercle bleu représente le continent européen, par l'emblème de l'ONU où le bleu représente la paix (Pastoureau, 2000 :179). Actuellement, cette couleur est située au plus haut des préférences de la population occidentale, après la seconde guerre (50%), de même qu'au Canada et aux Etats-Unis (Pastoureau, 2000 :31).

En ce qui concerne les propositions faites au CoE, il est question, dans un mémorandum, des couleurs proposées, du bleu, « couleur héraldique de l'Europe »⁸. La couleur des drapeaux, investie d'une puissante symbolique, reste tributaire d'une signification aléatoire – ainsi en est-il que le bleu, utilisé dans d'autres drapeaux, peut symboliser beaucoup d'autres éléments : la vérité (drapeau américain) ou même l'agriculture (drapeau du Tchad) !

Cette étude confirme une piste qu'on aurait pu soupçonner avant de s'y mettre au travail, à savoir la construction, de l'élément en symbole. Ces mouvements d'interprétation et d'importance dans la société ont poussé Pastoureau à remarquer que « la couleur n'est pas tant un phénomène naturel qu'une construction culturelle complexe, rebelle à toute généralisation, sinon à toute analyse» (Pastoureau, 2000 : 7). L'on comprend ainsi que les éléments symboliques constituant le drapeau européen ne sont pas choisis au mode aléatoire-seulement, il ne s'agit pas de symboles de tradition aussi ancienne que le symbole de la croix par exemple.

Contexte de l'adoption du drapeau : les politiques culturelles

L'adoption du drapeau européen par la CE se fait dans le cadre d'une politique culturelle menée par la Commission, afin d'amplifier le soutien public pour le projet européen et de légitimer les propositions et institutions. Cette politique avait pris forme en 1960, avec une inquiétude quant à l'attitude du public envers l'intégration (Theiler, 2005 :53) et la crainte que les domaines économiques et politiques ne pouvaient pas garantir une union d'Etats.

Une poussée plus forte a eu lieu même avant le Traité de Maastricht (Shore, 2000 : 44), en raison d'un très bas niveau de soutien populaire constaté et qui aurait pu avoir des conséquences sur la survivance de la CE. L'effort de la Commission s'est axé sur l'amélioration et la stimulation des politiques identitaires des citoyens dans des domaines surtout culturels. Cette politique culturelle se caractérise par 3 aspects : le lancement de Déclarations et discours visant à promouvoir les aspects culturels et identitaires communs européens, le lancement de programmes culturels visant à faire interagir les personnes et ainsi créer une dimension de citoyenneté participative, et une politique d'information sur l'évolution de l'opinion publique et historique dans l'idée que davantage d'information stimule davantage de participation (Dassetto, Dumoulin, 1993 :31).

La Commission créa le DG X dans ce sens, dont le but était de promouvoir une identité européenne chez les citoyens. On considère que l'impact le plus grand de ce Comité, des deux rapports de son président et de l'action du DG X a été l'adoption du drapeau et une plus grande attention portée aux relations avec le public (Theiler, 2005 :64).

L'année 1985 amène un intérêt envers la politique culturelle et ses dimensions symboliques de la citoyenneté, par des programmes visant l'éducation, etc. L'adoption du drapeau européen s'inscrit dans une orientation plus symbolique que pratique, après l'échec des chaînes de télévision européennes et d'autres programmes similaires. Son utilisation est accrue, dès le début, dans les campagnes européennes (Neveu, 2000 :123).

Les anniversaires européens débutent dans l'année où le drapeau est hissé par la CE et s'inscrivent dans la même politique culturelle symbolique qui avait pour but de stimuler l'identification à un peuple européen. Comme l'écrit Chris Shore, « The political aim behind these initiatives was ambitious: to reconfigure the symbolic ordering of time, space, information, education and the media in order to reflect the 'European dimension' and the presence of European Community institutions » (Shore, 2000 :50). Ces programmes non seulement introduisent l'idée de culture européenne commune au citoyen, mais créent un espace de communication culturelle entre les citoyens et les institutions (Eriksen, 2005 :1),

une sphère publique qui demande à être valorisée par des symboles et images représentatives. La création d'un tel espace européen public est l'ingrédient magique qui, selon les chercheurs, stimule et favorise la coagulation d'une masse populaire européenne (Shore, 2001 :53).

Les efforts de ces politiques montrent que le concept de culture a souvent posé problème dans le sens de partage : comment imaginer une communauté dépourvue de souvenirs, de lieux de mémoire, de personnages politiques communs ? L'importance de ces éléments et leur absence a hanté les fondateurs et les chercheurs, poussant à se demander s'il était vraiment « possible que la nouvelle Europe naisse sans le mythe et la mémoire », ayant ainsi le choix entre accepter « des mythes et souvenirs qui ne sont pas partagés, ou un puzzle d'une culture scientifique sans souvenirs, qui devra tenir ensemble par la force du pouvoir économique et force politique » (Smith, 1992 :74). Comme le suppose Anthony Smith dans son texte, ce qui pose problème est l'imagination de la CE sur les bases étatiques.

Utilisation courante

Aujourd'hui, sa diffusion en tant que promoteur de la citoyenneté et de l'identité européenne commune a gagné, avec le temps, une envergure plus grande, puisqu'il est de plus en plus souvent utilisé dans des campagnes publicitaires privées, devenant instrument de commercialisation sur le nouveau marché européen (Kaelble, 2003 : 59). Des variantes de l'emblème européen sont de plus en plus utilisées dans l'espace public par des compagnies privées, surtout des marques de certains produits, des chaînes hôtelières⁹. Probablement en raison de la protection de l'emblème, il n'est pas utilisé en tant que tel mais un peu stylisé. De même, nous observons l'apparition de produits qui incluent, dans leur dénomination, la racine «euro».

Le fait que des variantes de l'emblème européen soient utilisées comme publicité pour des produits signifie que le message que l'on fait passer par cette image est clair pour le public et se prête à une utilisation bénéfique pour le producteur. Dans l'absence de recherches conclusives sur ce sujet, nous pouvons nous demander à juste titre pourquoi des références à l'emblème européen sont faites dans la publicité. Comme il s'agit de biens d'utilisation fréquente (les détergents, l'essence, les hôtels), il a probablement été considéré qu'une référence visuelle à l'emblème européen aidera l'acheteur potentiel à faire des références logiques à ce qui est représenté par l'emblème européen. L'image est considérée comme apte

à entrer dans le processus de sélection de l'acheteur, qui se fait en fonction de ses intérêts, de son expérience et de ses interprétations.

Il y aurait, de ce fait, la possibilité que l'acheteur achète le produit ainsi commercialisé par désir de soutenir le développement du commerce à l'intérieur de l'UE, au bénéfice de ses voisins et aussi de lui-même. A cette époque où la globalisation et la protection commerciale sont également soutenues et débattues, la concurrence devient de plus en plus accrue entre les produits de provenance chinoise, américaine, européenne, pays de la main-d'œuvre bon marché, etc. La compétition entre les entités territoriales présente un intérêt non seulement pour l'UE mais pour les industries privées, qui doivent s'affirmer quel que soit le style du commerce.

L'acheteur décide aussi en fonction de son bénéfice immédiat : l'emblème européen ferait dans ce cas appel à un standard de qualité. Il peut être opposé à une mauvaise qualité (par exemple les «made in China»), il peut refléter un bon emploi de la main-d'œuvre et le respect des droits de l'homme. Quel que soit le message que l'on transmet au moyen de cette image, il doit être facilement décodable et faire appel à un raisonnement basé sur des informations plus ou moins véridiques mais ancrées dans la conscience de l'acheteur, afin de garantir le choix de ce produit sans beaucoup de réluctance. De plus, l'acte interprétatif est jugé stable, dans le sens que l'acheteur n'a pas une très grande panoplie d'interprétations pour ce symbole (sinon, cela impliquerait des risques pour le vendeur). Cela a été rendu possible par l'intégration par la sphère publique de cette image comme étant un symbole européen et, dans un deuxième temps, par l'acceptation et la consolidation d'une compréhension spécifique attribuée à cette image.

Les reprises sur des drapeaux et emblèmes

Une seule reprise avouée a été faite du drapeau de l'UE : il s'agit du drapeau de la République de Bosnie-Herzégovine. Ce drapeau fait apparaître les couleurs principales du drapeau européen, à savoir le bleu et le jaune, même si pas dans la même forme et pas dans la même teinte. Ce qui constitue une idée plus intéressante, ce sont les 9 étoiles qui ne sont pas disposées en cercle mais en diagonale, avec deux étoiles aux extrémités qui sont coupées, signifiant probablement l'idée de continuité, d'infini de la colonne des étoiles, suivant le principe une étoile pour une nation, pour signifier la possible adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE. Une tendance similaire est observée avec le drapeau du Kosovo. Ces deux reprises montrent l'acceptation du drapeau de l'Union Européenne comme symbole

porteur de valeurs européennes, mais aussi une connaissance répandue de sa signification parmi la population.

Perception publique du drapeau européen

Les études de perception publique concernant les affaires de l'UE (eurobaromètres) ne se sont pas inquiétées directement de savoir si le public connaît le drapeau ou pas, les études quantitatives étant l'œuvre de chercheurs privés.

L'annonce de trouver des symboles politiques pour le CoE a inspiré au début beaucoup de critiques et n'a pas enthousiasmé les citoyens – surtout en raison d'une difficile perception de points culturels ou politiques en commun (Escarpit, 1980). Une étude de 1961 découvre que l'emblème adopté en 1955 en tant que drapeau du CoE reste méconnu par le public (Goldner, 1988).

Michael Bruter, dans une étude quali-quantitative (Bruter, 2004), découvre que le drapeau européen est connu de toutes les personnes, ce qui n'est pas le cas du passeport commun, de la devise et de la Journée de l'Europe. Si le drapeau est bel et bien entré dans le champ de vision des citoyens, sa signification les dépasse encore : les enquêtes de Bruter découvrent que la plupart des personnes attribuent au nombre d'étoiles le nombre d'Etats membres de l'UE au moment de la création du drapeau, une confusion rencontrée aussi dans la vie politique. Ainsi, comme l'explique bien Michael Bruter dans la recherche susmentionnée, «these erroneous interpretations have also appeared quite intuitive to many citizens who go on perceiving the state as the main level of political power even in the context of European integration» (Bruter, op. cit. :30). Bruter associe donc ces erreurs de compréhension de l'emblème avec la perception politique de l'UE : tant que l'Etat sera favorisé par rapport à l'union d'Etats, le modèle logique d'analyse du symbole sera celui dans lequel une étoile représente un Etat.

Des symboles européens, le drapeau serait le plus connu par le public – mais il reste beaucoup moins connu que les symboles nationaux. Ainsi, selon Andy Smith, les symboles européens «peinent à devenir des symboles pleinement reconnus» (Smith, 2004 :51). De par les campagnes de sensibilisation du public, le drapeau est un «succès indiscutable» (Smith, op. cit : 51) puisqu'il est utilisé non seulement pendant les cérémonies mais qu'en tant que drapeau et emblème, il aussi marque les bâtiments et documents. Cela n'empêche pas l'auteur de déplorer son manque d'importance, en comparant l'attitude à son égard avec l'honneur voué aux drapeaux nationaux.

D'autres expriment aussi incrédulité face à la petite chance de ces symboles de servir le but pour lequel ils ont été créés (renforcer le sentiment de solidarité et identité européenne)

(Wilson, 1993 :10), en remarquant leur pauvre emprise sur le public. La critique ne porte pas sur l'inexistence de ces symboles mais sur leur manque de réification par le public. D'autres stipulent que le lent processus du choix du drapeau venait de son importance en tant que symbole destiné à être reconnu invoquant une grande sensibilité de la part des Etats membres (Dimier, McGeever, 2006 :503).

Abèles critique aussi le fait que la production symbolique soit « pauvre », constituée d'un seul drapeau, une devise, quelques signes matériels comme les passeports, les timbres et des posters aux douanes. En ce moment il faut être conscient de ce à quoi est comparée la production symbolique de l'UE : à celle d'un Etat ou à celle d'une autre organisation ? Les auteurs comparent les symboles européens aux symboles nationaux dans le sens que leur construction et la construction de l'UE se sont faites de la même façon, en suivant le modèle de la nation : «The emblem and the few rituals may be simple operational artefacts which express, more or less effectively, a rational will. (...). Everything is working as if Europe was destined to remain a virtual object» (Abélès, 2000 :39).

Certains voient l'intérêt porté aux symboles et la puissance dont ils se voient investis selon des groupes d'âge, soutenant que les jeunes ne tendent pas à reconnaître le drapeau européen comme vecteur politique (Belot, Smith, 1998 :92). A titre de comparaison, leur intérêt pour le drapeau national serait plus fort, en raison de liens historiques (par exemple, le fait que des anciens de la famille aient combattu au nom du drapeau). Ainsi, la valeur du drapeau et d'autres symboles peut être questionnée en tant que vecteur d'une identification européenne positive.

Conclusion

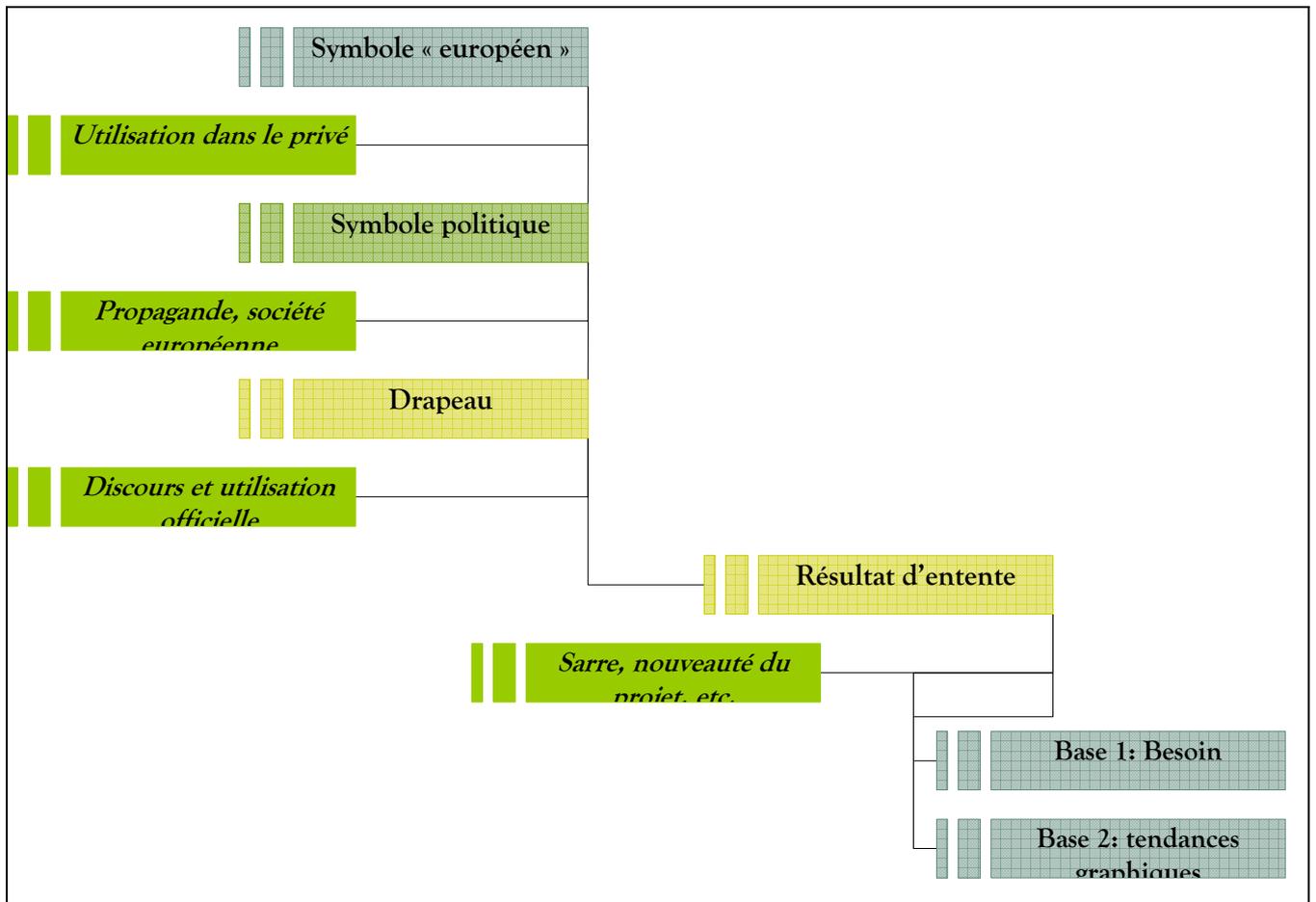


Tableau 1 : Le processus de construction du drapeau de l'UE en tant que symbole politique européen

Le tableau ci-contre résume les conclusions de ce travail et offre une proposition de lecture du parcours du drapeau européen. Dans un premier temps, tant le Conseil de l'Europe que la Communauté Européenne expriment un besoin d'avoir un symbole politique tel qu'un drapeau – c'est la première base pour la recherche d'un tel élément. La deuxième base est constituée par les tendances graphiques utilisées pour les drapeaux - ainsi beaucoup de propositions reprennent des symboles ou couleurs nationaux. La présence de l'étoile fait aussi partie d'une mode graphique de représentation sur le drapeau (même si pas européen), de même que l'utilisation du bleu.

Des événements spécifiques au contexte font que les tendances graphiques ne soient pas respectées. Dans un premier temps la nouveauté du projet d'union implique la recherche de symboles supranationaux. Comme tant rappelé par les chercheurs, l'idée de former une union des Etats européens n'est pas nouvelle dans l'histoire de notre continent. Pourtant si l'on parle de faits concrètement réalisés, l'UE est une nouveauté, ce qui justifie peut-être la recherche assidue pour un symbole nouveau, et ses difficultés. La reprise d'un symbole plus ancien et

traditionnel, qui aurait eu l'avantage d'être connu publiquement, n'aurait pas su rendre compte de l'originalité de cette organisation. Les pères fondateurs de l'UE ont ainsi été amenés à créer un nouveau modèle de représentation, certes plus symbolique et difficile à comprendre sans une explication fournie, mais un modèle qui fonctionne et, pourquoi pas, une nouvelle tendance...

Deuxièmement, le malentendu sur la Sarre ne permet pas d'utiliser la représentation vexillologie habituelle « une étoile pour un territoire ». Le résultat d'entente sera donc une image, sans encore statut symbolique : un cercle à douze (et non pas quinze) étoiles dorées sur un fond bleu. Etant donné ces problèmes d'interprétation et de choix, mais surtout sa création qui n'impliquait pas la masse populaire, le résultat ne peut pas être considérée d'emblée comme un symbole.

Son adoption en tant qu'emblème, son utilisation par les institutions européennes (exposition sur les bâtiments et documents officiels) et son affirmation dans le discours officiel transforment cette image, un simple dessin, en *drapeau*.

Pourtant, suffit-il que la classe supérieure déclare une image drapeau ? C'est en ce moment que le drapeau européen bénéficie d'une forte propagande, faisant qu'il entre dans la sphère publique (utilisation lors des compétitions sportives par exemple). La création d'une identité visuelle et symbolique a été essentielle pour le projet européen, afin de mettre de l'ordre dans la pluralité des emblèmes et des messages, pour homogénéiser et simplifier la perception publique. L'UE a depuis utilisé tout support possible pour imprimer son image et toucher une grande masse de personnes – plus elle est vue, plus elle est reconnue. De même, l'accent de plus en plus fort sur la création d'un marché de biens européens, d'une société européenne font que ce drapeau devienne un symbole politique. Le symbole européen s'est construit en même temps que le concept d'identité européenne. Selon Bo Strath, «The invocation of community, (...) of identity, emerges exactly in situations where there is a lack of such feeling. Identity becomes a problem when there is no identity, particularly in situations of crisis and turbulence, when established ties of social cohesion are eroding or breaking down» (Strath, 2002 :387). A un moment où le soutien populaire était nécessaire, l'adoption de symboles politiques a fait partie d'une action culturelle visant à donner les bases de ce que devrait être une CE. Il devient lui-même promoteur d'une certaine idée, il est représentant d'idéaux et politiques.

Mais ce n'est qu'à partir du moment qu'il commence à être utilisé dans la sphère privée, en-dehors des institutions européennes, qu'il devient un symbole politique européen. La présence de logos similaires à l'emblème européen dans la publicité des marques est la preuve ultime

que l'édifice symbolique construit depuis les années 1950 sera prévu pour durer. Elle démontre les débuts de la consolidation d'une population européenne, qui s'oriente vers la qualité et les produits européens. Qu'en pense-t-elle vraiment, cette population ? Si on regarde vers les recherches effectuées par rapport à l'opinion publique et la reconnaissance de ce symbole par le public, on se rend compte que son interprétation et son dessin exact restent parfois dans le flou, mais que sa position de drapeau porteur de valeurs européennes est reconnue. Il est devenu un symbole donné et réifié qu'on ne questionne plus – même si l'on ne comprend pas bien ses bases.

L'analyse du drapeau européen et sa transformation d'élément graphique en *symbole* graphique nous confirment ceci : soumis à un processus social d'apprentissage dans un premier temps, ce drapeau a par la suite été utilisé avec succès dans les campagnes culturelles et il est identifié par le public européen (amenant donc à la création de ce public). En quoi consiste ce succès ? Comme Raymon Firth s'interrogeait, « That symbolization helps us to know cannot I think be easily denied. But *what* comes to be known thereby is another question » (Firth, op.cit:82).

L'explication symbolique officielle est d'une grande aide afin d'élucider le mystère, puisqu'elle met en évidence les qualités que le symbole est censé représenter, donc les qualités qui doivent être communiquées par son médium : l'unité (le cercle), l'idéal et l'espoir (les étoiles), le référent européen (le bleu). Il n'est pas donc question de faire référence à tout l'ensemble politique de l'Union Européenne, même pas à un seul aspect concret politique ou économique, comme le font les institutions par leurs emblèmes.

Ce symbole européen est un symbole neuf et n'a pas connu à ses débuts la même popularité que d'autres symboles des mouvements européennes. Même s'il a été élaboré dans le cadre d'un intérêt de plus en plus grand envers le public européen, le drapeau européen n'est pas issu de ce public mais des élites – par le fait qu'il a été « créé » mais aussi interprété par le haut. Mais ceci ne met aucune ombre sur sa valeur de symbole politique ou de drapeau/emblème *actuel*. L'étude de son adoption et utilisation montre une progression rapide, d'un statut difficilement accepté vers un élément accepté, d'un symbole enseigné à une société vers un symbole riche en connotations et identifications.

Notes

1. Projet présenté par Bichet R. (1953)
2. Le rappelle dans un rapport Goes Naters M. van der (1960), alinéa 5
3. Résolution sur l'adoption du drapeau pour la CE (1983)
4. Mémoire du SG sur le drapeau européen (1951), p. 1
5. Commission des Communautés européennes. Note à l'attention des Chefs de Bureau (1986)
6. 19^e Réunion des Délégués des Ministres (1954)
7. Selon une étude propre
8. Mémoire du Secrétariat Général sur le Drapeau Européen (1951), p. 5
9. pour des raisons de copyright ces exemples ne sont pas reproduits dans cet article

BIBLIOGRAPHIE

- ABÉLÈS, M., «Virtual Europe», in BELLIER, I., WILSON, T. M., 2000, *An anthropology of the European Union. Building, Imagining and Experiencing the New Europe*, Oxford, New York, Oxford International Publishers, pp.31-52.
- BELOT, C., SMITH, A., 1998, « Europe and Identity: a challenge for the social sciences », in HEDETOFT, U., (dir.), *Political symbols, symbolic politics, European identities in transformation*, Alderhot, Ashgate Publishing, pp. 83-104.
- Conseil de l'Europe, Assemblée Consultative, 5^{ème} session ordinaire, « Rapport sur le choix d'un emblème de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe » présenté au nom de la commission du Règlement et des Prérogatives par M. BICHET. Doc 198. Strasbourg, 21 septembre 1953
- BRUTER, M., 2004, «On what citizens mean by feeling 'European': Perceptions of news, symbols and borderless-ness», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 30, no. 1, pp. 21-39.
- COHEN, A. P. , 1985, *The symbolic construction of community*, Londres, New York, Tavistock Publications.
- DASSETTO, F., DUMOULIN, M., 1993, *Naissance de l'information européenne*, Berne, P. Lang.
- DIMIER, V., MCGEEVER, M., 2006, « Diplomats without a flag: the institutionalization of the delegations of the Commission in African, Caribbean and Pacific Countries », *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, no.3, pp. 483-505.
- ESCARPIT, R., 1950, « Un chant et un drapeau », *Le Monde* (14.05), pp. 1.
- GALLAGHER, P., 2002, « Designers are flying the flag for change », *European Voice* (europeanvoice.com)
- GOES NATER, M. V. der (1960), « Note complémentaire au Rapport sur les problèmes que posent les relations des Communautés Européennes avec l'extérieur, en particulier le droit de légation et de pavillon », présentée pour l'Assemblée parlementaire européenne - Commission des Affaires Politiques et des Questions Institutionnelles. Doc. nr 87. APE 4384
- GOLDNER, M., 1988, *Politische Symbole der europäischen Integration: Fahne, Hymne, Hauptstadt, Pap, Briefmarke, Auszeichnungen*, Frankfurt am Main, P. Lang.
- HEADY, S., 2001, *Pocket guide to flags*, London, PRC.
- HELMONT, J. van, 1994, *Dictionnaire de Renesse - Lexique héraldique illustré*, Leuven, Uitgeverij, Editions J. van Helmont.
- KAELBLE, H., 2003, « European Symbols, 1945-2000. Concept, Meaning and Historical Change », in PASSERINI, L. (ed.), *Figures d'Europe. Images and Myths of Europe*, Bruxelles, Presses Interuniversitaires Européennes, pp. 47-65.
- LAGER, C., 1995, *L'Europe en quête de ses symboles*, Berne, Berlin, P. Lang.
- LEVY, P., MARTIN, P., 1950, « Un drapeau pour l'Europe », *Saisons d'Alsace*, nr. 3, p. 1-11.
- LEVY, M. G. P., 1978, *Sauver l'Europe*, Paris, Duculot.

- MANNE, C., 1949, *Projet d'un drapeau européen – A plan for a European Flag*, Strasbourg, Archives du Conseil de l'Europe.
- NEVEU, C., 2000, « European Citizenship, Citizens of Europe and European Citizens », in BELLIER, I., WILSON, T. M., *An anthropology of the European Union. Building, Imagining and Experiencing the New Europe*, Oxford, Oxford International Publishers, pp. 119-135.
- ODDVAR ERIKSEN, E., 2005, « An Emerging European Public Sphere », *European Journal of Social Theory*, vol. 8, no. 3, pp. 341-363.
- PASTOUREAU, M., 1986, « Et puis vint le bleu », in PASTOUREAU, M., *Figures et couleurs : études sur la symbolique et la sensibilité médiévales*, Paris, Le Léopard d'Or, pp. 15-21.
- PASTOUREAU, M., SCHMITT, J.-C., 1990, « Chapitre I : Un Nom, Un Mythe, Chapitre V : Armoires et Drapeaux », in PASTOUREAU, M., SCHMITT, J.-C., *Europe, Mémoires et Emblèmes*, Paris, Les Editions de l'Epargne.
- PASTOUREAU, M., 1992, *Les couleurs de notre temps. Symbolique et société*, Paris, Bonneton.
- PASTOUREAU, M., 2000, *Bleu, histoire d'une couleur*, Paris, Seuil.
- SERINGE, P., 1998, « Etoiles », in SERINGE, P., *Les symboles dans l'art, dans les religions et dans la vie de tous les jours*, Genève, Hélios, pp. 296-297.
- SHORE, C., 2000, « Creating the people's Europe: symbols, history and invented traditions » in SHORE, C., *Building Europe: the cultural politics of European integration*, Londres, Routledge, pp. 40-65.
- SHORE, C., 2001, « Inventing Homo Europaeus », in NIEDERMULLER, P., STOKLUND, B., (dir.), *Europe. Cultural Construction and Reality*, Copenhagen, Museum Tusulanum Press, Université de Copenhague, pp. 53-65.
- SMITH, A. D., 1992, « National identity and the idea of European unity », *International Affairs*, vol. 1, no. 68, pp. 55-76.
- SMITH, A. 2004, « Le gouvernement de l'Europe : une lecture de sociologie politique », in SMITH, A., *Le Gouvernement de l'Union Européenne, une Sociologie Politique*, Paris, Réseau Européen Droit et Société, pp. 46-52.
- STRATH, B., 2002, « A European Identity. To the historical limits of a concept », *European Journal of Social Theory*, vol. 5, no. 4, pp. 387-401.
- THEILER, T., 2005, *Political symbolism and European integration*, Manchester, Manchester University Press.
- WILSON, T. M., 1993, «An anthropology of the European Community », in WILSON, T. M., SMITH E., (Dir.), *Cultural Change and the New Europe. Perspectives on the European Community*, Boulder, Oxford, Westview Press, pp. 1-24.
- ZNAMIEROWSKI, A., 2001, *The world encyclopaedia of flags : the definitive guide to international flags, banners, standards and ensigns*, Londres, Lorenz Books.
- Conseil de l'Europe, Assemblée Consultative, Commission du Règlement et des prérogatives, Sous-commission des Immunités. « Le Mémoire du Secrétariat Général sur le Drapeau Européen », AS/RPP II (3) 2. Strasbourg, 16 juillet 1951
- Commission des Communautés européennes, Direction générale X. « Note à l'attention des Chefs de Bureau, Objet: Drapeau, emblème et hymne de la Communauté ». Doc. VDE/JSB X/B/1. Bruxelles, 1986